



Féchy, le 26 octobre 2016

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 6 décembre 2016

**Préavis municipal n° 9/2016 relatif au crédit d'étude
en vue de la rénovation du complexe de l'auberge communale**

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'ancienne auberge communale a été rénovée à la fin des années septante, à la même période que la construction de l'actuel bâtiment de l'auberge et de la grande salle, inauguré en 1978. Ce complexe de bâtiments a besoin d'une rénovation de fond permettant d'améliorer le rendement énergétique et de créer un groupe sanitaire affecté à l'usage de la grande salle. Dans le cadre de cette rénovation, il est prévu d'effectuer les travaux suivants :

- réfection et isolation des façades, de la toiture et des planchers ;
- mise en conformité du point de vue de la sécurité et de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
- création d'un groupe sanitaire affecté à l'usage de la grande salle ;
- réfection des communs, circulation, anciens locaux administratifs, cuisine, locaux d'habitation et grande salle.

La Municipalité a mandaté le bureau d'architecte Egger à Aubonne afin de présenter un devis de crédit d'étude pour les prestations des mandataires comprenant l'avant-projet, le projet de l'ouvrage, la demande de permis de construire, les études et la mise en soumission des travaux.

Ce crédit d'études comprend les prestations :

- de l'architecte,
- de l'ingénieur chauffage-ventilation,
- de l'ingénieur en électricité,
- de l'ingénieur en sanitaires,
- le diagnostic amiante,
- du géomètre officiel,
- de l'ingénieur acoustique,
- de l'ingénieur civil,
- les reproductions de documents.

./..

Le montant du crédit d'étude s'élève à CHF 180'000.—TVA comprise, et se décompose comme suit :

Architecte	CHF	91'800.—
Ingénieur chauffage-ventilation	CHF	27'000.—
Ingénieur en électricité	CHF	16'875.—
Ingénieur en sanitaire	CHF	10'800.—
Diagnostic amiante	CHF	3'500.—
Géomètre officiel (estimation)	CHF	2'160.—
Ingénieur acoustique (éventuel)	CHF	10'800.—
Ingénieur civil (expertise sécurité sismique éventuel)	CHF	8'550.—
Frais divers et arrondis	CHF	8'515.—
		<hr/>
Total du crédit d'étude	CHF	180'000.—
		=====

L'objectif est de définir le coût de l'ouvrage et de débiter les travaux à l'automne 2017 ou début 2018.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Conseil Général de Féchy :

- vu le préavis municipal n° 9/2016
- entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude
- entendu le rapport de la Commission de gestion/finance (COGEFIN)
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

1. d'accepter le préavis n° 9/2016 ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 180'000.— destiné à l'étude de la rénovation du complexe de l'auberge communale ;
3. de financer le montant de CHF 180'000.— par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cette dépense sur 1 année ;
5. de prélever cet amortissement sur le compte 9282.002.000 fonds de réserve pour investissement futurs.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 octobre 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  Andreas Meyer

la Secrétaire  Katyla Labhard

